

**COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

**Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission**

Le 1^{er} mai 2002

Louis-Philippe Morand

Table des matières

PROBLÈME	1
OBJECTIF	3
ARGUMENTATION	4
CONCLUSION	8
BIBLIOGRAPHIE	10

Problème

La démocratie, telle que définie par Descartes, a lieu lorsque le souverain d'un État est sa population. Chaque homme est libre et pour respecter sa liberté, il ne doit pas la céder à un représentant. Pourtant, dans les sociétés actuelles aux millions de crânes, il serait impossible pour chaque homme d'exercer son pouvoir en tout temps et à tout moment, ou lorsque la situation l'exige. C'est pourquoi l'homme, rassemblé en société, a choisi d'élire des gens afin qu'ils ou elles le représentent dans la vie politique. Pourtant, pendant quelques instants, deux ou trois fois par décennie, l'homme retrouve son plein pouvoir, en exerçant son droit de vote. La véritable démocratie qui subsiste réside donc dans les élections, qui « jouent deux rôles fondamentaux (...) : elles autorisent les élus à représenter les électeurs et elles les obligent à rendre compte de leurs actions pendant leur mandat. »¹ Point tournant de la vie politique, les systèmes électoraux, soit « la façon dont les élections sont officiellement structurées »², jouent donc un rôle plus que primordial dans le respect, ou plutôt la tentative de rapprochement de la démocratie.

Il existe plusieurs types de systèmes électoraux dans les « démocraties » du monde. Pourtant, aucun ne semble parfait, mais tous ont des avantages que les autres n'ont pas. Nul doute que la perfection ne sera jamais atteinte dans l'élaboration d'un système électoral, il serait effectivement difficile de réduire le pouvoir décisionnel de quelques millions d'individus à quelques centaines de ceux-ci.

Le système électoral britannique est utilisé au Canada. Nommé « Scrutin Majoritaire Uninominal à 1 (un) tour, il présente plusieurs défauts, qui compromettent littéralement la démocratie. Souvent, par exemple, la « volonté populaire » n'est pas respectée sur l'ensemble du territoire, car les députés n'ont pas besoin d'obtenir une majorité absolue pour être élu. Des distorsions majeures peuvent subvenir avec un tel système ; prenons l'exemple de « l'Action Démocratique » de Mario Dumont qui, lors des dernières élections provinciales au Québec, ont obtenu, sur l'ensemble des suffrages, plus de douze pour cent des voix, alors qu'ils ont obtenu un faible 0,8 % des sièges en assemblée. De tels désavantages sont certes possibles à éviter, et c'est pourquoi nous devons nous poser la question suivante : « Advenant le cas d'un changement de système électoral au Québec et au Canada, quel système serait le plus efficace pour respecter la volonté de tous, et ce démocratiquement ? »

¹. Hanna Fenichel Pitkin, *The Concept of Representation*, University of California Press, 1967, p. 38.

Objectif

Lors de ce mémoire, nous tenterons de trouver chaussure au pied des élections à l'intérieur du Canada, c'est-à-dire de trouver un système électoral qui éliminerait, du moins réduirait au maximum les distorsions causées par le présent système. Nous élaborerons d'abord les avantages du système électoral uninominal à 1 tour afin de tenter de les conserver. Nous ferons ensuite ressortir les avantages de l'autre système électoral principal, soit la représentation proportionnelle, afin de pouvoir unir ces avantages à ceux du premier système. Le résultat de ces deux systèmes combinés nous donnera un produit final, une formule mixte, qui, comme nous le verrons, possédera maints avantages sur le présent système. Lors de ce mémoire, nous utiliserons et citerons des sources provenant de livres, d'articles de journaux et de documents électroniques portant sur le sujet des systèmes électoraux.

². [Http ://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp334-f.htm](http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp334-f.htm)

Argumentation

Le scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUIT) est avantageux en plusieurs aspects. D'abord, il permet une plus grande stabilité au niveau des gouvernements. En effet, comme il est plus difficile de parvenir au pouvoir dans le SMUIT que dans la représentation proportionnelle, puisqu'il faut au moins qu'un candidat remporte la majorité dans son comté pour que le parti accède au parlement, le nombre de partis s'en voit diminué. De plus, les coalitions ne sont plus ou que peu souvent nécessaires, car « les partis qui forment un gouvernement (...) ont tendance à détenir la majorité des sièges au Parlement. »³

Un autre grand avantage que présente le système majoritaire uninominal est la simplicité de celui-ci. En effet, il n'est pas du tout compliqué pour l'électorat d'exercer son droit de vote, une seule croix suffit généralement à l'électeur pour pouvoir retourner chez lui l'esprit tranquille. Par contre, cet avantage est difficilement récupérable dans un système combiné, car la combinaison telle quelle entraîne un changement et une complication momentanée du bulletin de vote. La représentation régionale peut également être perçue comme un avantage, car ainsi le député en chambre défend les intérêts et transmet les demandes d'un groupe fini d'individu. De cette façon, chaque

³ André Blais, «The Debate over Electoral Systems,» *International Political Science Review*, Vol. 12, No 3, 1991, p. 241.

député possède une tâche supplémentaire qui lui permet d'avoir un vrai rôle au sein du parti.

Mais rien n'est tout blanc, comme les groupes extrémistes de droite ou de gauche n'ont pas de chance d'accéder au Parlement, ils risquent de tenter par des moyens illégaux ou du moins provocateurs de faire passer leurs messages (manifestations violentes, prises de pouvoir par la force ou « putsch »,...). De plus, les nombreuses distorsions et la toujours présente impression chez l'électeur que son vote ne changera pas grand chose découragent l'électorat. C'est pour cette raison qu'il importe de corriger les distorsions en combinant ce système avec la formule de représentation proportionnelle.

Le système électoral selon la formule de la représentation proportionnelle possède lui aussi d'importants avantages. En premier lieu, la représentation proportionnelle permet parmi tous les systèmes de représenter le mieux le suffrage puisque la volonté populaire est respectée presque intégralement. « Les électeurs semblent plus disposés à voter pour des partis plus petits lorsqu'ils savent qu'ils obtiendront des résultats tangibles et que les sièges seront alloués en fonction des suffrages exprimés. »⁴ Allant de paire avec ce premier avantage, la représentation proportionnelle favorise également la représentation d'une opinion publique qui serait plus diversifiée, car le système favorise la formation de petits partis aux idées divergentes.

⁴ <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp334-f.htm#C.%20Formuletxt>

La formule de représentation proportionnelle, selon les dires de certains, offrirait également par l'absence de marginalisation du discours des partis, une vie politique plus animée et plus intéressante. « Un indice empirique fiable, à savoir le niveau de participation au scrutin, tend à confirmer cette assertion. »⁵

Nous obtenons donc, de la combinaison de ces deux formules, une formule dite mixte ressemblant au système mixte allemand. D'abord, les électeurs auront deux votes à faire : en premier lieu, un vote selon le système majoritaire, afin de choisir un candidat parmi ceux qui se présentent dans une circonscription donnée, en second lieu, un vote selon le système proportionnel, afin d'élire par la liste des candidats sur le plan national qui représenteront leurs partis. La proportion de députés élus selon le système majoritaire sera la même que celle par le scrutin de liste, soit de la moitié (50%) du Parlement.

Pour assurer une transition plus efficace vers le système mixte, plusieurs étapes devraient être suivies. D'abord, le nombre de circonscriptions électorales devra être réduit de moitié, cette réduction du nombre de circonscriptions permettrait de conserver approximativement le même nombre de sièges au Parlement (il serait ridicule qu'un pays à faible population comme le Canada possède plus de six cent sièges en assemblée). Ensuite, les élections devraient se tenir à date fixe à tous les cinq ans, et ce afin

⁵ *Voting Turnout in Thirty Democracies*, Richard Rose (éd.), *Electoral Participation: A Comparative Analysis*, Beverly Hills, Sage Publications, 1980, p. 12.

d'empêcher les règnes interminables, en plus de faire en sorte que les partis ne soient pas continuellement en campagne électorale.

Conclusion

Ce mémoire avait pour but de déterminer quel système électoral serait le plus efficace advenant le cas d'un changement au Québec et au Canada. Il est en effet très important qu'un changement survienne, car le présent système (SMUIT) crée des distorsions monstres en plus de sacrifier plus souvent qu'autrement la volonté populaire. Pourtant, nous avons vu qu'un système combiné mixte serait le plus efficace. La formule électorale mixte permettrait de conserver les avantages du système majoritaire tels la stabilité en chambre et la représentation régionale, en plus d'y ajouter la diversité de discours, la correction des distorsions et le re-intéressement de la population pour la vie politique offerts par la formule de représentation proportionnelle.

Le système combiné ainsi créé permettrait alors d'élire approximativement le même nombre de députés en chambre que nous avons présentement, la moitié des députés étant élus par système majoritaire et l'autre par représentation proportionnelle. Pourtant, un retraçage des circonscriptions électorales serait nécessaire et une date fixe (à tous les cinq ans) devrait être fixée. L'électorat aurait donc deux choix à faire, un choix selon chaque système. Le premier de ces choix pour choisir le représentant voulu au niveau régional et le second afin de voter pour le parti qui, selon nos préférences, devrait former le gouvernement.

Suite à ce mémoire, nous pouvons affirmer avoir atteint nos objectifs, car nous avons réussi, en ressortissant les principaux avantages des deux systèmes électoraux principaux (SMUIT et RP), à les conserver et les réunir afin d'obtenir un système mixte comme celui des allemands. Maintenant, il est bien beau de parler de changer le système, mais le temps est venu de passer aux actes : mesdames, messieurs, je vous tends le flambeau.

Bibliographie

Livres :

- *Voting Turnout in Thirty Democracies*, Richard Rose (éd.), *Electoral Participation: A Comparative Analysis*, Beverly Hills, Sage Publications, 1980.
- Hanna Fenichel Pitkin, *The Concept of Representation*, University of California Press, 1967.

Articles :

- André Blais, «The Debate over Electoral Systems,» *International Political Science Review*, Vol. 12, No 3, 1991.

Sites internet :

- [Http ://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp334-f.htm](http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp334-f.htm)